



FICHE D'INSCRIPTION

ATELIERS HEBDOMADAIRES

Prénom : _____

Nom : _____

Âge : _____

Pendant l'atelier, téléphone d'urgence

☎ _____

LANGUE ? (1 fiche par langue)

- anglais allemand
 espagnol italien

ADULTE ?

jour(s) souhaité(s) _____

heure(s) souhaitée(s) _____

ou

ENFANT ? (1 fiche par enfant)

- 2 ans (*Birdies*)
 3-4 ans (*Mice*)
 5-6 ans (*Frogs*)
 7-8 ans (*Rabbits*)
 9-10 ans (*Tigers*)
 11-12 ans (*Lions*)
 13-14 ans (*Teens1*)
 15-17 ans (*Teens2*)

JOUR

- mardi
 jeudi
 vendredi
 mercredi
 samedi

HORAIRE

(mardi, jeudi ou vendredi)

- 17h-18h
 18h-19h
 19h-20h (pour les Teens uniquement)

(mercredi ou samedi)

- 9h-10h
 10h-11h
 11h-12h
 12h-13h
 13h-14h
 14h-15h
 15h-16h
 16h-17h
 17h-18h
 18h-19h (mercredi uniquement)

- Est autorisé à **rentrer seul** : oui non
- Accepte que son **image** puisse être utilisée (aux seules fins d'illustrations des activités de l'association, **sans mention de nom**) : oui non
- Souhaite ou accepterait un **atelier à distance** : oui non
- Vous souhaitez **aider** à préparer les loisirs créatifs (découpages) : oui non

L'engagement pour nos ateliers hebdomadaires est un forfait de 30 séances (ou au prorata des séances restantes à partir de la 4^e séance, selon les conditions indiquées dans le Règlement intérieur). Des facilités de paiement peuvent être accordées sur demande et sous conditions.

PARTICIPATION AUX FRAIS

Toutes langues (forfait pour 30 séances)

- atelier de 1 heure (2-12 ans) : 539 €
 atelier de 1h15 (13-17 ans) : 674 €
 atelier de 1h30 (adultes) : 808 €

REMISES (uniquement sur la participations aux frais)
Les remises ne sont pas cumulatives, la plus favorable au membre est automatiquement appliquée.

- FRATRIE** : remise de 15 % à partir du deuxième enfant (2 enfants suivant chacun un atelier de 1 h : 539 € + 458 € = 997 €)
 CUMUL : remise de 10 % pour tout autre atelier (hebdomadaire, vacances)
 CARTE 11-25 : remise de 11 % sur présentation de la "Carte 11-25" d'Antony (atelier de 1 h : 480 € ; de 1 h 15 : 599 €)

Pour tout autre cas, nous consulter.

si fratrie, autres prénoms : _____

RÈGLEMENT :

Seules les inscriptions accompagnées de leur règlement complet sont prises en compte.

participations aux frais _____ €

si nouvel inscrit ajouter 25€

si déjà membre ajouter 10€ de cotisation ?

TOTAL _____ €

Réglé :

- en espèce en chèque par virement
en totalité en 1 ou 3 chèques en totalité
remis ensemble
 (à l'ordre de : **COUR DES MARGUERITES**)

Fait à Antony, le : _____

Signature du responsable légal

Besoin d'une facture (CE, entreprise)? sinon, prenez-moi en photo!

Nous formons les groupes à la demande, c'est pourquoi nous vous invitons à indiquer vos disponibilités, et à les numéroter selon vos préférences.

Extraits du Règlement intérieur de l'association COUR DES MARGUERITES

(le Règlement intérieur est consultable au siège de l'association
et sur notre site www.courdesmarguerites.fr)

Titre 3

Code de bonne conduite

Les accompagnateurs

Il est demandé aux personnes accompagnant ou venant chercher les participants aux ateliers de respecter le déroulement des ateliers, notamment en n'interrompant pas ceux-ci en arrivant en avance ou en venant rechercher le participant en retard.

Merci de nous avertir si la personne venant chercher un participant mineur n'est pas celle qui l'a accompagné. Pour des raisons de sécurité, les participants mineurs n'ont pas le droit de quitter l'atelier sans l'accord d'un animateur ou personne d'encadrement.

Les participants

Les participants aux ateliers s'engagent à respecter les autres, à ne pas s'en moquer ou à les critiquer, à ne pas perturber le bon déroulement des ateliers, à suivre les consignes de silence ou d'apaisement, à ne pas quitter la pièce sans en avoir l'autorisation, et encore moins sortir du local sans autorisation.

Pour tous

Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans toutes les pièces susceptibles d'accueillir des membres de l'association ou des personnes accompagnant les mineurs. D'une manière générale, les membres de l'association, les accompagnateurs et représentants légaux des adhérents mineurs s'engagent à se conduire courtoisement et dans le respect des lois et des bonnes manières.

Titre 4

Engagement et forfait

Les ateliers hebdomadaires sont prévus pour un forfait de trente

séances. Pour toute inscription à un atelier hebdomadaire, la participation aux frais est due au prorata du nombre de séances restantes, dès que le nombre de séances restantes est inférieur à quatre-vingt-dix pour cent du nombre de séances totales prévues.

Des facilités de paiement fractionné peuvent être accordées, elles ne constituent en aucun cas un engagement partiel.

Sachant que les ateliers hebdomadaires ne réunissent que six participants au maximum, ils ne seront ouverts ou maintenus, sauf exception, que si cinq participants s'acquittent des frais de participation à l'année.

Les ateliers ne sont ouverts qu'aux adhérents de l'association ou au public de ses membres partenaires, toutefois des "invités" peuvent participer à une unique séance dite d'essai sous leur entière responsabilité s'ils n'acceptent pas d'adhérer préalablement à l'association, l'association ne sachant être tenue responsable des dommages et accidents qui pourraient survenir durant cette séance d'essai. La séance d'essai n'est gratuite que si elle ne débouche pas sur une inscription.

Pour toute rétractation signalée moins d'une semaine avant la première séance concernée, le remboursement de la participation aux frais sera soumis à l'approbation du bureau. Seuls les ateliers à distance sont soumis au cadre légal du délai de réflexion, actuellement de 7 jours, calculé à compter de la date de signature de la fiche d'inscription.

Titre 5

Remises

Une remise de quinze pour cent est accordée aux membres dont au moins un frère ou une sœur est également membre.

Une remise de dix pour cent sur les ateliers de vacances est accordée aux membres qui suivent un atelier hebdomadaire.

Une remise de dix pour cent est accordée aux membres qui suivent un atelier hebdomadaire pour tout autre atelier hebdomadaire, dans la même langue ou une autre langue.

Une remise de onze pour cent est accordée aux détenteurs de la "carte du 11" du service jeunesse de la ville d'Antony.

Les remises ne sont pas cumulables, la plus favorable au membre de l'association est automatiquement appliquée.

Titre 6

Absences et rattrapages

Les absences doivent être signalées le plus tôt possible. Seules les absences préalablement signalées pourront donner lieu à un rattrapage, uniquement pour les ateliers hebdomadaires. Ces rattrapages restent des mesures exceptionnelles, et n'ont lieu que dans la mesure du possible.

Titre 7

En cas de crise sanitaire

En cas de crise sanitaire, nos ateliers se tiendront en présence ou à distance. Les horaires préalablement convenus seront susceptibles d'être adaptés à la situation. Aucun dédommagement ne sera accordé en cas de changements imposés par décision gouvernementale.